

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 24 Juin 2025

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt quatre juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Delphine ROBY-PASCAL, Caroline PILAN-THEVENIN, Annie LLOPIS, Céline BUCLON, Renée VERBO,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Robert AIMONETTI, André REVOL

Date de convocation :
17/06/2025

Pouvoirs :

Fabienne SOLER donne pouvoir à Jessy VAUCHEL,
Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Olivier TISSERAND
Annick ARNOLD donne pouvoir à Renée VERBO
Guillaume ROLAND donne pouvoir à Stéphane RAJON

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés :

Secrétaire de séance :

Madame Caroline PILAN-THEVENIN

20250624 – 05 - AFFAIRES SCOLAIRES – TARIFS CANTINE/GARDERIE 2025/2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane RAJON

Monsieur Rajon rappelle les tarifs fixés pour l'année scolaire 2024/2025 :

Garderie : le tarif de la ½ heure de garderie à 0.70€.

Les tarifs de pénalités garderie restaient inchangés.

Cantine :

Prix d'un repas 2024/2025	Quotient Familial
3.55€	Inférieur à 700
4.65€	Compris entre 701 et 1200
6.10€	Compris entre 1201 et 1700
7.15€	Supérieur à 1700

le tarif pour le panier repas est fixé à 2.80€.

Le tarif de pénalité restait inchangé.

Lors de différentes commissions scolaire/périscolaire et notamment celle du 18 Juin 2025, le barème des quotients familiaux a été étudié, avec la création d'une tranche supplémentaire et redéfini comme suit :

- Inférieur à 701
- Compris entre 701 et 1200
- Compris entre 1201 et 1700
- Compris entre 1701 et 2000
- Supérieur à 2000

Après échanges en séance, il est donc proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les tarifs de cantine/garderie pour l'année 2025/2026, présentés ci-dessous :

Garderie :

- ½ h de périscolaire : 0.70€
- Pénalités : 5.21€ par ¼ d'heures de retard
- Pénalité oubli d'inscription : 5.21€

Cantine :

Tranches	Prix
Inférieur à 701	3.69 €
Compris entre 701 et 1200	4.85 €
Compris entre 1201 et 1700	6.35 €
Compris entre 1701 et 2000	7.4 €
Supérieur à 2000	7.9 €
PAI	2.80€
Pénalités	8.75€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

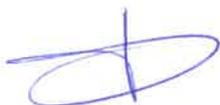
- **D'APPROUVER** les tarifs de cantine/garderie pour l'année 2025/2026, présentés ci-dessus.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire

Caroline PILAN-THEVENIN



Le Maire,

Olivier TISSERAND

